

La Lettre de l'OPMA

Observatoire des pratiques de
la montagne et de l'alpinisme

n°36 - Février 2017

Éditorial

Sommaire :

- Edito
- Le tourisme de montagne en quelques chiffres déterminants
- Fabriquer de la neige...ou développer la diversification, des déclarations inquiétantes
- Ce que disent les chercheurs
- Ce que disent les sages missionnés par le(s) gouvernement(s)
- Quelques pistes de réflexion
- Conclusion

Diffusion de la Lettre de l'OPMA :

Ce numéro est diffusé uniquement par la voie d'Internet. Nous savons gré aux destinataires de s'acquitter d'un abonnement annuel qui contribue à faire vivre l'OPMA et de faire passer le message à d'autres lecteurs pour qu'ils en fassent autant !

Les personnes et les institutions désirant recevoir la Lettre par Internet, sont invitées à s'inscrire sur la liste de diffusion auprès de michel.echevin@wanadoo.fr

Abonnement : 20 €

La lettre de l'OPMA : Maison de Tourisme
14, rue de la République 38000 GRENOBLE.

Suite aux dernières élections régionales, le changement à la tête de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes s'est fait « à l'américaine ». La nouvelle équipe a balayé de nombreux programmes mis en place par l'équipe précédente, et en particulier a défini une nouvelle politique montagne très différente de ce qui était fait jusqu'ici.

Ce tournant politique effectué dans un début d'hiver difficile pour les économies montagnardes a suscité beaucoup d'inquiétudes, et a donné lieu à de nombreux débats aussi bien dans la presse régionale que sur les médias nationaux.

Beaucoup de ceux qui pratiquent des sports de montagne sont très attachés au devenir et aux équilibres économiques des régions qu'ils visitent. Ils se sentent tout à fait concernés par le débat en cours dans la région. C'est pourquoi notre observatoire s'est demandé si les inquiétudes ressenties étaient justifiées.

La réflexion résumée dans cette Lettre de l'OPMA a montré que, si cette politique a eu des effets positifs à très court terme, elle pose de nombreux problèmes à plus long terme. Elle a montré surtout qu'au bout du compte, ceux qui feront la montagne à vivre de demain seront des montagnards qui n'ont pas attendu la nouvelle équipe régionale pour vivre dans leurs montagnes. Les habitants de Belledonne, les gens de Hauteville-Valromey l'ont bien dit : ils n'ont pas envie que les chevaliers blancs de l'industrie touristique et des instances politiques viennent leur dire comment ils doivent vivre leur montagne à eux.

Bernard Amy

Le tourisme de montagne en quelques chiffres déterminants

En 2016, le tourisme représentait en France 160 G€/an (7,4% du PIB ; 6,5 % des recettes mondiales du tourisme) et 1,25 millions d'emplois (1). Dans cet ensemble, le tourisme en montagne représentait environ 10% de l'activité (2). Cette montagne constitue 30 % du territoire français, intéresse 43 départements et représente 80 % du territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En 2002, 9G€/an étaient dépensés chaque année par les touristes en montagne, dont 5G€ pour le tourisme d'été, contre 4G€ pour celui d'hiver (2), recettes qui sont passées en 2013 à 11G€, dont 44 % en stations, et 56 % hors stations (3).

En 2010, on comptait 100 millions de nuitées en été, contre 70 millions dans les stations de ski, soit 13,5 % des nuitées des français (4). En 2015, l'été totalisait 44 % des nuitées, contre 41 % en hiver et 15 % en intersaisons (5). En été, la fréquentation touristique est moindre, compensée par des séjours plus longs. De même, les visiteurs dépensent plus en station (53 € en été, 86 € en hiver), mais cette différence est nettement moindre hors station (39 € en été, 42 € en hiver) (5).

Cependant, la « fréquentation de la montagne en été s'est érodée de 20 % entre 1997 et 2007 » (6, 2), passant de la deuxième destination touristique dans les années 1990, à la 4^{ème} dans les années 2000, après le tourisme urbain (53,7 %), la mer (47,4 %) et la campagne (16,9 %) (2). Cette tendance est confirmée par les observatoires départementaux : - 16 % de nuitées marchandes en Savoie et - 5 % Haute-Savoie depuis 1999. Les touristes estivaux se tournent, selon les sources, vers la promenade (30 %), la randonnée (21 %), les visites de ville (21%) et le repos (20 %) (5). Une autre étude indique pour toute saison, dans l'ordre, les visites de monuments, de sites et de musées (34,2 %), la promenade (32,2 %) et la randonnée pédestre (19,6 %), le ski alpin (17,7 %) et le ski de fond (4,2 %) (2).

Avec environ 124 000 emplois touristiques en hiver, dont 75 % dans les seules Alpes du Nord et 80 % de saisonniers (6), la montagne représente 12 % des emplois touristiques en France métropolitaine (8). Sur une longue période, l'économie du ski alpin est en croissance, passant de 30 millions de journées skieurs et 0,45G€ de recettes en 1990, à 52 millions de journées skieurs et 1,3G€ en 2016 (7). Les retombées pour l'économie locales se traduisent par 9G€ dépensés en 2015-2016 en station, dont 16 % pour les forfaits ski, 29 % pour le logement et 26 % pour nourriture et repas. Mais cette activité souffre d'une répartition très inégale, puisque les stations de sports d'hiver qui représentent 1 % de la surface des zones de montagne, génèrent 10 % des recettes touristiques en montagne, si l'on ne tient compte que des remontées mécaniques (2).

Pourtant, la fréquentation globale stagne depuis quelques années, différemment exprimée selon les indicateurs. Si la fréquentation globale depuis 2006 est en baisse pour les très grandes stations (-0,5 %), stable pour les stations grandes à moyenne (+0,2 % et 0 %, respectivement) et en hausse pour les petites stations (+0,7 %), le nombre de journées skieurs depuis 4 ans est en baisse : légère en Savoie (-2 %) et Haute Savoie (-4 %), nette dans les Vosges (-8 %), les Pyrénées (-9 %), le Massif Central (-10 %) ou en Isère et Drôme (-12 %), et rapide dans les Alpes du Sud (-14 %) et le Jura (-23 %) (7). Néanmoins, en raison de la hausse des forfaits ski (22,3€ en 2012, 25,2€ en 2016, en € constants), le chiffre d'affaire global des stations est en croissance (1,2G€ en 2012, 1,3G€ en 2016) (7). La nette baisse de fréquentation dans le Jura est à mettre en relation avec le recul de 7 % du ski de fond. Notons qu'en Suisse, la baisse en journée skieurs atteint 26 % depuis la saison 2008-09 (27 % pour le chiffre d'affaire), avec là aussi une baisse nettement plus marquée pour le Jura (9).

Fabriquer de la neige pour maintenir l'offre touristique habituelle ou développer la diversification, des déclarations inquiétantes

Pour lutter contre les hivers sans neige et la désaffection des touristes, les stations de ski se sont équipées de canons, destinés à pallier les déficits d'enneigement par la fabrication de « neige de culture ». En France, 30 % de la surface des pistes est équipé de canons à neige (20 % en 2009 (10)), contre 48 % en Suisse, 60 % en Autriche et 70 % en Italie, réduisant « l'exposition [...] à l'aléa climatique d'un facteur 3 » (7), sans que l'on sache comment cette exposition est mesurée. D'après la DGEDD (10), la neige de culture coûtait en 2009 2,5 à 3€ le m³, consommait 0,6kWh/m³ hors pompage de l'eau, représentait 5 à 10 % du prix du forfait, et les équipements étaient amortis en 20 à 30 ans.

Face à cette situation, la région Auvergne-Rhône-Alpes cherche à redynamiser le tourisme selon quelques axes prioritaires (11) :

- 1 une offre « Santé et bien-être » centrée sur les stations thermales, qui bénéficiera d'une enveloppe de 20 M€ ;
- 2 de grands projets et/ou des activités de pleine nature autour de sites naturels emblématiques, dotés de 20 M€ ;
- 3 un appui à l'hôtellerie familiale d'un montant de 1 M€ (11, 12) ;
- 4 l'œnotourisme et la gastronomie ;
- et enfin 5 le « premier volet d'un plan montagne dédié à l'activité neige » bénéficiant de 10 M€ (13). Ce dernier « consiste à pérenniser la saison hivernale, en particulier pour les stations de moyenne montagne devenues vulnérables en raison des aléas climatiques » et prévoit « 10 millions d'euros [...] débloqués pour investir dans la neige de culture [...] tout en respectant la ressource en eau et minimisant l'impact sur l'environnement » (14). Ce plan a été lancé dès

septembre 2016, car, affirme le président de la région : « plutôt que de tergiverser pendant des mois sur un plan à 20 à 30 ans, on démarre. [...] Parce que si nous perdons la saison d'hiver dans nos stations, nous perdons la locomotive. [...] il faut anticiper. Nous sommes dans le pragmatisme. » (14).

Mais au-delà des décisions annoncées par l'exécutif régional, on ne peut ignorer la tonalité des discours portés par les nouveaux élus. Pendant que le président de la région revendique « une montagne vivante, pas une réserve d'indigènes pour bobos parisiens » (15), l'élu en charge de la montagne, M. Gilles Chabert, n'a pas manqué depuis un an de procéder à des déclarations largement reprises par les médias, notamment à l'occasion du lancement du Plan-neige station le 3 mai 2016 à Lans-en-Vercors : « A la région, on ne connaissait pas les mots neige, enneigeurs et canons, je vais les éduquer », a-t-il déclaré en introduction. S'adressant à Laurent Wauquiez : « Il nous faudra beaucoup d'argent, sache-le ». Outre l'abandon du programme « Montagne 2040 » de la précédente majorité, M. Chabert a assumé un « retour en arrière de 50 ans » à l'époque du « plan neige de Pompidou », car « ça marchait du feu de dieu ». Il a conclu : « Ce qu'on veut c'est faire du ski, le reste c'est du blabla. » (15). L'auteur de l'article relatant ces propos conclut : « L'impression de confusion entre la notion de plan "neige-stations" et de "plan montagne" expressions alternativement employées au long des discours, n'a pas été réellement dissipée. Laurent Wauquiez a précisé que le volet de l'enneigement artificiel était la "base" de sa politique montagne. Devrait suivre la question de l'immobilier en station, de l'accès aux stations, de l'accès aux soins et au numérique en zone de montagne et enfin, du "tourisme d'été". » (15).

Ce que disent les chercheurs

Les recherches académiques françaises et étrangères sur l'évolution prospective du tourisme hivernal portent notamment sur deux points :

1. Les évolutions inévitables

Le fait que le système des sports d'hiver fonctionne à coûts croissants va peser de plus en plus sur le modèle économique des stations. Il faut maintenant produire industriellement à près de 3€ le mètre cube (dont à peu près la moitié en coût énergétique) la neige qui tombait autrefois gratuitement et qu'il suffisait de cueillir sur les pistes. Outre les questions épineuses de tensions sur les ressources en eau et en énergie, non seulement la surface à enneiger est vouée à augmenter (15 % des domaines il y a 10 ans, 30 % aujourd'hui, 70 à 80 % visés dans 20 ans) mais le coût de production va croître en parallèle avec le prix de l'énergie et la nécessité de produire la neige par températures positives. Ce surcoût est une composante de la montée en gamme des stations, bien théorisée par les acteurs du système, qui réduit l'assise démographique des sports d'hiver pour en faire plus que jamais un sport de niche (taux de départ aux sports d'hiver de moins de 8 % de la population française). Ce faisant on s'éloigne de plus en plus de l'utopie du « ski pour tous » qui a présidé à l'aménagement initial des stations, même si l'évidence apparente de l'accès aux sports d'hiver se maintient encore dans quelques villes proches des Alpes et dans les médias. Au fur et à mesure que les stations perdent des pratiquants nationaux, régionaux et même locaux, elles sont contraintes d'aller chercher de plus en plus loin de nouvelles clientèles internationales, démarche qui s'opère également à coûts de promotion croissants, et qui plus est dans un contexte de concurrence accrue puisque le marché international du ski

est en stagnation et que les destinations skiables convoitent toutes les mêmes clients, notamment ceux issus des deux principaux marchés européens que sont l'Allemagne et la Grande Bretagne (9). Ceci amène de nombreux observateurs et acteurs du monde des sports d'hiver à considérer que les stations risquent de manquer de skieurs avant de manquer de neige... De fait, le non-renouvellement et l'abandon de la pratique du ski sont liés à de multiples raisons qui relèvent d'un ensemble de facteurs :

- démographiques : le vieillissement de la population européenne limitera la pratique malgré le prolongement d'activité d'une minorité des skieurs les plus passionnés ; baisse de pratique des jeunes (voir plus loin) ;

- sociaux et économiques : l'augmentation des prix et la montée en gamme des stations excluent un nombre croissant d'anciens pratiquants et de publics, notamment les jeunes y compris parmi les résidents des zones de montagne, où la culture du ski déjà peu prégnante en France s'étiole peu à peu ;

- culturels : l'imaginaire des sports d'hiver n'est plus marqué, comme dans les années 1960-1970, par des valeurs de nouveauté et de distinction sociale, son ancrage dans les traditions locales s'est érodé, et l'intérêt du public se reporte sur des destinations (en montagne et ailleurs) et des activités moins sportives, davantage tournées vers le bien-être, la culture et le patrimoine ;

- médiatiques : les médias parlent de moins en moins des sports d'hiver, ou alors traitent surtout les problèmes du secteur face au changement climatique, et les controverses autour de projets d'aménagement.

Enfin l'affaiblissement de l'imaginaire de la montagne « blanche et pure » risque d'atténuer le désir de départ aux sports d'hiver. Plus l'atmosphère hivernale sera altérée par

Ce que disent les chercheurs (suite)

le changement climatique, plus elle prendra de l'importance dans les attentes des visiteurs. Mais « garantir l'atmosphère hivernale » sera de plus en plus difficile à l'avenir car il ne s'agit pas seulement d'enneiger les pistes. En effet, la production artificielle de neige est adaptée à la pratique du ski, mais pas -sauf à des coûts exorbitants- à la simulation d'une atmosphère hivernale dans les rues et le paysage des stations. La notion d'atmosphère hivernale doit donc être à la fois valorisée en cas de présence de neige, mais aussi pensée en son absence éventuelle ou probable. Pour les destinations situées à basse altitude, un repositionnement radical sur l'ambiance montagnarde rurale « sans neige », « low-snow » ou « snowless » sera à concevoir. Le patrimoine culturel et les traditions (fêtes de Noël, illuminations, feu de bois, chants, spectacles, artisanat local, travail du bois...) peuvent constituer un support esthétique et expérientiel propice à cette atmosphère, en jouant sur des symboles associés à la neige, même si celle-ci est manquante.

Dans ce contexte, les stations de sport d'hiver au sens traditionnel risquent d'être perçues de plus en plus comme une survivance des excès du XX^e siècle, décalée sur le plan culturel et peu compatible avec les enjeux de transition. Ce qui risque d'accentuer les controverses liées aux projets d'aménagement et au soutien financier massif et constant des collectivités et de l'État, affaiblissant encore un peu plus - y compris à l'échelle locale - le consensus qui a longtemps prévalu à ce sujet.

Dans le même temps, l'idéal de montée en gamme des stations focalisé sur le tourisme de luxe se conjugue avec le développement des sports d'hiver *lowcost* piloté par des tour-opérateurs qui négocient à prix cassés avec les stations, ce qui contribue à fragiliser encore leur modèle économique.

2. Le problème de la neige de culture

Face aux enjeux de maintien d'emploi dans les zones de montagne, la neige industrielle est certainement un outil irremplaçable de transition pour permettre d'amortir le choc économique de déficits d'enneigement plus ou moins réguliers. Mais comme le montre le travail d'Anouk Bonnemains (16), le parti pris actuel de l'investissement quasi-exclusif dans le « tout neige de culture » a des effets pervers à long terme en renforçant la mono-activité touristique basée sur les sports de neige. Pour faire court : la neige industrielle augmente la résilience à court terme de l'économie alpine hivernale, mais la réduit à long terme en réduisant ses capacités d'adaptation vers une économie diversifiée. Au lieu de donner des marges de manœuvre aux stations, la neige industrielle les enferme dans une mono-activité accentuée. Ici comme dans d'autres domaines on perfectionne le passé au lieu d'inventer l'avenir. Un peu comme quand le Syndicat des téléphériques de France se rebaptise « Domaines skiables de France » en réduisant symboliquement son image aux sports de neige, alors que fleurissent les projets de téléphériques urbains.

Penser que l'extension dans les stations des équipements existants puisse freiner la baisse de fréquentation des stations hivernales paraît être un faux calcul, au regard des sommes à investir, de la hausse des tarifs qu'elle entraînerait, de la moindre attirance du public pour la montagne en hiver et de sa recherche de diversification des activités, et de la fragilité grandissante du milieu naturel avec l'altitude ((17) par exemple). Ces projets semblent principalement dictés par la concurrence que se livrent entre elles les stations, comme le remarquaient les sages du Sénat en 2014 : « On observe le plus souvent un surdimensionnement global des projets touristiques ou leur répartition aberrante dans une logique de concurrence plus que de complémentarité » (8).

Ce que disent les sages missionnés par le(s) gouvernement(s)

Plusieurs rapports ont été écrits à destination du Sénat ou des ministères, à l'occasion d'un bilan de la loi montagne de 1985, lors du grenelle de l'environnement, et en préparation de l'Acte II de la loi montagne. Ces rapports, très documentés, insistent entre autres sur le changement climatique, la préservation du milieu, et la diversification des activités touristiques.

1. La montagne constitue un milieu naturel vulnérable, abritant une biodiversité fragile, qu'il faut préserver d'autant plus qu'ils sont en première ligne du changement climatique. Ce dernier serait particulièrement sensible au-dessous de 2500 m **(2, 8)**. En effet, une « augmentation moyenne de la température de 1,63°C entre 1950 et 2007 a été enregistrée pour les montagnes de Savoie » **(8)**. La hausse des températures se poursuivant, voire s'accroissant, on prévoit une diminution de la durée moyenne de l'enneigement de 20 % dans les Alpes du nord et de 30-35 % dans les Alpes du sud et les Pyrénées d'ici 2050. Cette baisse de la durée de couvert neigeux, surtout en dessous de 2500 m, s'accompagnera d'une réduction de moitié de son épaisseur **(10)**. A plus long terme, « pour le bassin Rhône-Méditerranée, qui correspond essentiellement aux massifs des Alpes et du Jura, la température moyenne annuelle pourrait s'élever de 3 à 5°C à l'horizon 2080, par rapport aux moyennes constatées sur la période 1970-2000. Les températures estivales pourraient augmenter entre 3 et 6°C. Les précipitations estivales devraient baisser » **(2)**.

2. Cette dégradation des conditions en montagne, à laquelle est attribuée la baisse de fréquentation, implique un effort accru pour la préservation du patrimoine environnemental du milieu montagnard. Est ainsi soulignée « la nécessité de la réhabilitation et de la mise en valeur de grands sites du patrimoine naturel et culturel montagnard » **(2)**, nécessité réaffirmée en 2014 : il est « nécessaire

de renforcer la péréquation financière et fiscale au bénéfice des communes ayant des territoires à haute valeur environnementale, qui sont souvent relativement démunies. Ce serait une manière de donner un contenu très concret au principe, souvent affirmé, mais plus rarement mis en œuvre, de rémunération des "aménités naturelles" apportées gratuitement par un environnement préservé aux populations urbaines qui le fréquentent » **(8)**. Plus péremptoire, la DGEDD affirme en 2009 : « Dans certaines grandes stations d'altitude, non menacées à court terme par la baisse d'enneigement, une situation financière et concurrentielle aisée pourrait et devrait justifier une plus grande attention aux mesures de préservation du "capital nature" », ou encore : « une réflexion économique sur la conception d'un "tourisme durable" en montagne se doit de confronter la production de biens et de services marchands [...] avec la gestion à court et long terme de biens publics locaux ou globaux tels que la disponibilité et la qualité des eaux, la biodiversité ou les paysages. Ces derniers constituent en effet le capital naturel nécessaire à la production des services marchands, et négliger le coût de leur préservation ou de leur restauration reviendrait à condamner, à terme sans doute assez court, la pérennité des activités marchandes » **(10)**. Enfin, les rapporteurs de la loi montagne II écrivent : « Compte tenu de la plus grande fragilité de ces territoires, fragilité accrue par le changement climatique, la solidarité nationale doit être renouvelée au profit de la préservation et de la valorisation des aménités montagnardes » **(18)**.

3. L'érosion de la fréquentation touristique en montagne est attribuée au changement climatique, à la concurrence des destinations plus ensoleillées, au coût des séjours en station, à la perception du milieu « parfois considéré comme hostile et dangereux », mais aussi au fait que « les stations intégrées françaises issues du plan neige proposent une offre jugée parfois trop standard, qui ne donne pas au consommateur la possibilité d'élargir son

.../...

Ce que disent les sages missionnés par le(s) gouvernement(s) (suite)

champ d'activités et de découvrir de nouveaux loisirs » **(8)**.

Les mêmes auteurs constatent plus loin que « la clientèle s'est diversifiée et ne compte plus seulement des passionnés du ski, mais également des familles voulant diversifier leurs activités... ». Leur constat est alors que « La diversification des activités ne peut résulter [...] que des stratégies autonomes des acteurs du tourisme en montagne. Mais une condition du développement des activités de pleine nature reste, en premier lieu, le respect de la tranquillité de la montagne ». Déjà en 2002, la mission d'information estimait « qu'un certain rééquilibrage des flux touristiques à travers les massifs pourrait être obtenu par le développement du 'tourisme diffus' en moyenne montagne » **(2)**.

Pour faciliter cette diversification et améliorer les conditions d'accueil, la réhabilitation des structures d'hébergement est préconisée, tenant compte des normes de sécurité, de confort et d'économie d'énergie, et permettant

d'augmenter leur taux d'occupation à l'année. Les sénateurs observaient ainsi en 2002, en Haute-Savoie par exemple, « un secteur du bâtiment, très actif en zone de plaine mais également en zone de montagne, en rénovation et en neuf, un secteur des services en progression constante en raison d'un fort dynamisme démographique » **(2)**, et affirmaient en 2009 que « une rénovation de l'immobilier de loisir en montagne aura des incidences multiples : elle est la condition de la pérennité de l'attractivité des stations de montagne, elle permettra d'éviter un rythme de construction trop élevé au détriment des espaces naturels, elle constituera une source de travaux non délocalisables pour les entreprises et permettra, grâce à la rénovation thermique des bâtiments, de lutter contre le réchauffement climatique ; elle apportera, enfin, une réponse aux attentes nouvelles de la clientèle. » **(8)**. Quant au président de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne, il affirmait en 2014 : « C'est devenu l'un des enjeux majeurs », qui attend des « mesures concrètes » **(19)**.

Quelques pistes de réflexion

On peut ébaucher à l'horizon de quelques décennies le scénario d'une sanctuarisation du ski alpin dans les très grandes stations d'altitude aptes aux investissements en communication et aux infrastructures : neige de culture généralisée, remontées mécaniques, équipements récréatifs et festivals de prestige. Leur fréquentation majoritairement internationale permettra d'ailleurs de réorienter une partie de l'activité économique autour du shopping et du clubbing. Ceci pendant qu'un nombre croissant de petites et moyennes stations proches de grandes agglomérations se seront de fait reconverties vers des fonctions résidentielles à l'année, aptes à permettre dans certains cas une poursuite de l'activité de sports d'hiver

dédiée à la clientèle locale, dans un double processus de migrations d'agrément **(20)** et de « détouristification ». On peut aussi imaginer que de petites et micro-stations reposant sur des infrastructures minimalistes seront plus aptes à résister aux intermitteances d'exploitation liées aux hivers sans neige, et reposeront sur des fréquentations de proximité. On peut concevoir que le tourisme d'hiver se maintiendra comme niche récréative concernant une partie minoritaire de la population, pendant que la montagne devient une zone résidentielle attractive : on habitera donc davantage en montagne, mais l'on y fera moins de tourisme, même si le tourisme « des parents et amis » se développera. Les stations les plus proches .../...

Quelques pistes de réflexion (suite)

et les mieux connectées par rapport aux métropoles alpines pourraient connaître le plus fort développement pendant que les plus éloignées et les moins bien connectées entreraient en décroissance.

► Diversifier les offres touristiques

« On ne résout pas les problèmes avec les modes de pensée qui les ont engendrés » disait Einstein. Il est clair que les sports d'hiver ont constitué durant le XX^e siècle un levier de développement économique majeur, valorisé dans une logique industrielle, qu'aucune activité de substitution envisageable pour l'instant n'est capable d'égaliser. Cette situation constitue un dilemme pour l'instant indépassable pour les opérateurs des stations, et impose de concevoir un modèle de développement moins centralisé à la fois sur le plan géographique, temporel, et économique. Malgré le rôle central que jouent depuis 50 ans les financements publics dans le système des sports d'hiver (subventions directes et indirectes sous de multiples formes, défiscalisation...), aucun investissement conséquent n'a encore été fait dans cette direction. Une réorientation raisonnée de cette politique de soutien permettrait à n'en pas douter de dégager des marges de manœuvres convaincantes en termes d'emplois. Comme le relèvent à juste titre les opposants du collectif citoyen du plateau d'Hauteville-Valromey face à un projet de déploiement de neige industrielle : « et vous, entreprises et habitants du plateau Hauteville/Valromey, avec 1 million d'euros vous créez combien d'emplois ? » (21). A l'heure où on commence à imaginer (en Suisse) qu'il sera nécessaire de subventionner les forfaits pour amortir leur inflation tarifaire, la question très politique du soutien financier des collectivités publiques va se poser de plus en plus. Même si les élus de montagne sont tétanisés à juste titre face à la question du maintien des emplois, ils pourront de

moins en moins éviter certains débats qui commencent à se faire jour au cœur même des territoires concernés. Dans le Dauphiné Libéré du 10 Janvier 2017, Thierry Gamot, maire délégué d'Autrans-Méaudre-en-Vercors, déclarait : « Il faut réduire notre dépendance à la neige. Je ne pense pas que l'on peut avoir un modèle économique basé sur une ressource aussi fragile ».

Alors que le ski a été introduit dans les Alpes par les alpinistes - pensons à Henri Duhamel ! - comme moyen de déplacement, sa version « stationnée » obnubilée par la descente (cf. le « downhill only » d'Arnold Lunn) (22) s'est largement imposée au cours de la deuxième moitié XX^e siècle. Pourtant le « ski sédentaire » fait aujourd'hui figure de rendez-vous de plus en plus improbable donné à dates fixes aux skieurs et à la neige au pied des remontées mécaniques. En parallèle on observe un retour du « ski nomade » sous de multiples formes : ski de randonnée et variantes liées au free ride, ski de randonnée nordique, raquettes à neige, snow-kite, ski-jorring... Ce ski vagabond, opportuniste et frugal se développe hors des domaines skiables aménagés en l'absence quasi-totale d'infrastructures, et en permettant une très forte réactivité spatiale et temporelle vis-à-vis des fluctuations de l'enneigement. Cette intelligence climatique est un gage d'adaptation et de créativité qui parie sur un renouvellement permanent du rapport à la montagne, apte à faire face à l'évolution climatique.

De plus, aucune piste n'est à négliger sur fond de changement climatique : d'abord parce que les hivers plus doux et moins enneigés à venir pourraient être propices à la pratique d'autres activités que les sports d'hiver et à l'attraction de populations urbaines pour lesquelles la neige et le froid sont répulsifs ; ensuite parce que -de façon paradoxale-, l'injonction adaptative que constitue le changement clima- .../ ...

Quelques pistes de réflexion (suite)

tique pourra permettre à certaines régions de montagne de s'engager dans une transition porteuse de solutions alternatives et d'innovation. Enfin, si pour la saison d'hiver l'impact du changement climatique sera majoritairement négatif (manque de neige, surcoût de la neige de culture, perte d'ambiance hivernale), il pourra être plus positif pour la saison d'été, qui se verra étendue d'avril à octobre, en offrant un confort thermique relativement accru par rapport aux zones urbaines.

► Respecter les milieux naturels

Comme indiqué ci-dessus, les différentes missions gouvernementales ont souligné l'importance de préserver les « aménités naturelles » de nos montagnes, à savoir les paysages, la biodiversité, et le cadre naturel et environnemental de la montagne, qui en constituent les atouts majeurs, justifiant la place particulière qu'elle occupe dans le contexte touristique français et international (30% des touristes en montagne sont étrangers).

La neige de culture est, d'une part gourmande en énergie (pompage, compression, ...), et ce d'autant plus que la température est douce (proche de 0°C), et d'autre part, grande consommatrice d'eau, pulvérisée lors des périodes froides. Ces prélèvements sont saisonniers, puisque l'eau rejoint son cycle naturel à la fonte des neiges. A cet égard, le rapport sur la neige de culture (10) conclut à plusieurs recommandations importantes :

- 1 interdire les additifs cryogènes facilitant la transformation de l'eau pulvérisée en neige ;
- 2 « faire effectivement appliquer [...] la mesure ou l'évaluation des volumes prélevés dans la ressource en eau et la transmission des résultats au préfet » ;
- 3 veiller à ce que les torrents, cours d'eau ou zones humides et leur biodiversité res-

pective, ne soient pas affectés par les prélèvements d'eau par les stations de ski ;

- 4 contrôler étroitement la sécurité des retenues collinaires destinées aux canons à neige ;
- et enfin 5 « faire réaliser chaque année un bilan de consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'activité de production de neige ».

De son côté, Elodie Magnier (23), reprenant les recommandations du rapport du CGEDD (10) concernant les ressources en eau, montre que ces difficultés sont surmontables, à la condition qu'une gestion rigoureuse et attentive de la ressource en eau soit menée, par exemple au travers de Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) à l'échelle des bassins versants concernés. « La gestion des ressources passe-t-elle à l'avenir par une amélioration des dialogues entre les différents acteurs à l'échelle locale, et un meilleur échange des informations et des données entre les différentes instances administratives, de l'échelle locale à nationale. En effet, une bonne gestion ne peut se faire qu'à une échelle locale et la vision d'ensemble à plus grande échelle [...] est indispensable » (29).

► Planifier en concertation

Tout projet d'aménagement de la montagne implique quatre acteurs : le milieu naturel (faune, flore, paysages, pentes...), les habitants vivant du tourisme ou de l'agro-pastoralisme, les professionnels et usagers du loisir en montagne (skieurs, promeneurs, grimpeurs, alpinistes, naturalistes...) et les décideurs. Pour harmoniser ces points de vue, des instances de discussions ont été créées à l'échelle nationale (« Conseil National de la Montagne » de la loi Montagne de 1985) ou régionale.

La région Occitanie Pyrénées-Méditerranée a ainsi instauré un « Parlement de la montagne », équivalent montagne du Parlement de la Mer déjà mis en place par cette .../ ...

Quelques pistes de réflexion (suite)

région. Il s'agit d'une instance de concertation chargée de faire se rencontrer tous les acteurs de toutes les vallées, ceci pour définir le contenu et les actions à prendre dans le cadre d'un Plan Montagne, destiné à être opérationnel fin 2017. Dans le plan envisagé, les stations de ski sont loin d'être prioritaires, puisqu'on y a choisi de ne pas se focaliser sur la saison hivernale et le problème de l'enneigement, mais au contraire sur la mise en place d'un « quatre saisons » fondé sur les principes suivants :

- diversification des activités,
- étalement des offres touristiques sur les quatre saisons,
- prise en compte de l'ensemble des sites de montagne, des stations d'altitude aux villages de moyenne et basse montagne.

Par ailleurs, la mise en place de cette politique se fait au sein d'une Commission Montagne dans laquelle siègent des représentants du groupe Ecologie opposé à la neige de culture, et des représentants des élus non majoritaires.

D'autres régions ont intégré la nécessité d'une économie de transition. Ainsi, Pro-

vence-Alpes-Côte d'Azur a quant à elle lancé un appel à projets « Stations de demain » auprès des stations de montagne, axé sur :

- « - Le développement des équipements structurants liés à la pratique du ski alpin et du ski nordique [...], et les investissements en équipements de neige de culture (privilégiant ceux économes en eau, en consommation énergétique et sans adjuvants chimiques).
- L'aménagement des cœurs de stations dans une perspective de développement des mobilités douces, de développement d'une autonomie énergétique de la station...
- Les projets structurants qui misent sur le numérique.
- Le développement du tourisme hivernal « après-ski » (luges 4 saisons, patinoires écologiques...).
- La rénovation du parc de logements touristiques. » (24).

S'inspirer de telles initiatives pourrait ouvrir des perspectives de long terme au tourisme de montagne, et éviter une politique d'affrontement entre un pragmatisme politique revendiqué et les souhaits des usagers d'une montagne naturelle et récréative.

Conclusion

Si le développement d'enneigeurs paraît inévitable dans certains sites pour préserver l'activité touristique hivernale - et les emplois qui y sont associés - là où elle apparaît comme potentiellement durable, il serait absurde d'oublier que ces stations ne représentent que 1% des régions de montagne et 10 % de l'activité touristique. Que fait-on avec les 99 % de territoire hors station, et laisse-t-on à l'abandon les 90% restants de l'activité touristique ?

En effet, après avoir été un vecteur de

Conclusion (suite)

matique, énergétique et économique ? Comment penser au-delà des stations en termes de villages et de vallées ?

Ici comme ailleurs un vaste chantier de transition implique un investissement intellectuel, stratégique et politique, en se gardant de toute généralisation pour bien distinguer les situations très différentes dans lesquels se trouvent les territoires de montagne. Cette transition vers un tourisme durable et respectueux du milieu naturel, tel que recommandé par les différentes missions gouvernementales, pourrait commencer par un plan ambitieux de rénovation des hébergements touristiques, comme entamé timidement par la région Auvergne-Rhône-Alpes (12), afin de donner aussi aux territoires hors stations la possibilité de satisfaire les besoins nouveaux de la clientèle, et une base pour penser une diversification des activités. A ce titre, les initiatives locales de rénovation comme celle de la Société des 3 Vallées (maintenant Savoie Station Développement Immobilier) initiée par le sénateur M. Bouvard (25), courageuses mais

encore peu productives (19), mériteraient d'être soutenues et multipliées.

Mais, la transition nécessitera aussi, et à coup sûr, que tous les acteurs de la montagne mettent en commun leurs savoirs, leurs expériences et leurs besoins, et qu'en particulier les relations ville-montagne soient pensées comme un écosystème équitable assurant le bien-être et les équilibres des deux parties (26). La « montagne vivante », que la direction de la région Auvergne-Rhône-Alpes appelle de ses vœux, ne peut être une montagne où l'on dresse les usagers les uns contre les autres, mais au contraire un lieu où l'on favorise les « solidarités locales, notamment entre les vallées urbanisées et les bassins de vie de moyenne et de haute montagne » (18). En tant que bien commun, elle doit être gérée en bonne intelligence, avec et par l'ensemble des acteurs qu'anime un besoin de montagne, et en évitant que des contraintes économiques, supposées impératives, ne mettent à mal ce qui fait d'elle un patrimoine unique.

Références

- (1) Tourisme : les 10 chiffres clés du secteur, Lettre d'information du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 2016.
<http://www.economie.gouv.fr/vous-orienter/entreprise/commerce/tourisme-10-chiffres-cles-secteur>
- (2) Jean-Paul Amoudry et collaborateurs, 2002, Rapport d'information au Sénat n° 15.
<http://www.senat.fr/rap/r02-015-1/r02-015-11.pdf>
- (3) Jean Berthier (Atout France), 2016, Le poids du tourisme dans les Alpes : étude factuelle et chiffrée. Colloque "le tourisme dans le massif alpin, bilans et perspectives", 5 février 2016, CCI Grenoble.
- (4) Gérard Ruiz et Claude Warnet, 2010, Le poids économique et social du tourisme, Rapport du Conseil National du Tourisme au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000081.pdf>
- (5) Marie-Laure Desmet, Jean Berthier, Christelle Lepoutre, 2016, La montagne l'été : fréquentation et potentiels, Atout France.
<http://www.filieresport.com/la-montagne-lete-frequentation-et-potentiels/>
- (6) Fabien Humbert, Montagne en été, le retour en grâce. Le nouvel économiste, mars 2014.
<http://www.lenouveleconomiste.fr/dossier-art-de-vivre/montagne-en-ete-le-retour-en-grace-22005/>
- (7) Domaines Skiables Français, Indicateurs et analyses 2016.
<http://www.domaines-skiables.fr/fr/publications/observatoire/>

Références (suite)

- (8) Hélène Masson-Maret, André Vaireto et collaborateurs, 2014, Rapport d'information au Sénat n° 384.
<https://www.senat.fr/rap/r13-384/r13-3841.pdf>
- (9) Laurent Vanat, 2016, Bilan saison 2015-2016.
<http://www.vanat.ch/RM-CH-palmares-JS2016-R-F-Laurent%20Vanat.pdf>
- (10) Michel Badré, Jean-Louis Prime et Georges Ribière, 2009, Neige de culture, Etat des lieux et impacts environnementaux. Note socio-économique. Rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) n° 006332-01.
http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/006332-01_rapport.pdf
- (11) Région Auvergne-Rhône-Alpes, Actualités.
<http://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/251/2-tourisme-des-assises-regionales-se-tiendront-en-septembre.htm>
- (12) Communiqué du 13.09.2016.
<http://www.auvergnerhonealpes.fr/12-presse.htm#par1060>
- (13) Région Auvergne-Rhône-Alpes, Actualités.
<http://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/283/2-tourisme-la-region-muscle-son-jeu.htm>
- (14) Région Auvergne-Rhône-Alpes, Communiqué de presse, 24 juin 2016. https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=communiqu%C3%A9+de+presse+Montagne+24+juin+2016+r%C3%A9gion+rh%C3%B4ne+alpes
- (15) Leïla Shahshahani, Laurent Wauquiez : « La neige de culture est la base de notre politique montagne », Montagne Magazine, 2016.
<http://www.montagnes-magazine.com/actus-laurent-wauquiez-neige-culture-base-politique-montagne>
<http://www.ledauphine.com/politique/2016/10/12/laurent-wauquiez-je-veux-une-montagne-vivante>
- (16) Anouk Bonnemains, 2015, Thèse Univ. Savoie.
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01237308>
- (17) - Daniel Scott et Geoff McBoyle, 2007, Climate response by the ski industry: The shortcomings of snowmaking for Australian resorts. https://www.researchgate.net/profile/Daniel_Scott9/publication/225741151
- Christoph Marty, 2013, Climate change and snow cover in the European Alps.
https://www.researchgate.net/profile/Christoph_Marty/publication/261037820
- Kathy Martin, 2013, The Ecological Values of Mountain Environments and Wildlife.
<https://www.researchgate.net/publication/282705025>
- (18) Annie Genevard et Bernadette Laclais, 2015, Un acte II de la loi montagne : pour un pacte renouvelé de la nation avec les territoires de montagne.
<http://www.gouvernement.fr/partage/5076-rapport-sur-l-acte-ii-de-la-loi-montagne>
- (19) Bénévent Tosseri, 2014, Journal La Croix. <http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/Les-stations-de-sports-d-hiver-tentent-de-rechauffer-les-lits-froids-2014-02-16-110731>
- (20) Niels Martin, 2013, Thèse Univ. Grenoble. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00978720>
- (21) <http://hautevillevalromey.wixsite.com/collectif-citoyen>
- (22) Richard Holt, 1992. <http://visio.univ-littoral.fr/revue-staps/pdf/221.pdf>
- (23) Elodie Magnier, 2013, Thèse Univ. Savoie. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00922929>
- (24) Région Provence-Alpes Côte d'Azur, Contrat « Stations de demain », 2016, Annexe 1.
<http://www.regionpaca.fr/economie-emploi/economie-touristique/montagne/le-contrat-stations-de-demain.html>
- (25) Interview de Pascal Vie, ActuMontagne, 2016. http://www.actumontagne.com/economie/5-questions-pascal-vie-pdg-de-savoie-stations-developpement-immobilier_11437
- (26) Journée de débats Labex ITEM et Montanéa à Chambéry, Juin 2015.
<http://www.rhone-alpesolidaires.org/agenda/debat-la-relation-ville-montagne-eco-systeme-equitable-chambery>

Membres de l'OPMA :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| - AGRESTI Blaise | - FRANCOU Bernard |
| - AMY Bernard | - HOIBIAN Olivier |
| - BALMAIN Henri | - JAILLARD Etienne |
| - BIREBENT Alain | - MARTIN Niels |
| - BODEAU Hervé | - MARTINOIA Rozenn |
| - BONHOMME Paul | - NICOLLET Jean-Pierre |
| - BONNET Robin | - ROTILLON Gilles |
| - DESCAMPS Philippe | - VALLA François |
| - ELZIERE Georges | |

Correspondants :

- BOURDEAU Philippe
- DECAMP Erik
- DONNADIEU Jean
- ECHEVIN Michel
- PELLICIER Bruno